

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18107 - 70ÈME ANNÉE

Conséquence de la création du Conseil départemental **Quasi-disparition des petites communes des assemblées locales**



Le Conseil général était l'instance du contre-pouvoir pour les petites communes. Le Conseil départemental n'aura plus cette fonction et sera le reflet d'une représentation strictement démographique comme la Région et les Communautés d'agglomération. La question de l'utilité du Conseil départemental est donc posée dès le départ. Martiniquais et Guyanais ont déjà répondu, ils ne voteront pas dimanche sans que soit remis en cause le statut de département de leur territoire, et encore moins leur intégration dans la République.

Au fil de son histoire et de ses dénominations, l'assemblée départementale de La Réunion offrait aux petites communes une représentation qui leur permettait d'avoir un poids décisif. La réforme du mode de scrutin va entraîner leur quasi-disparition de l'assemblée élue dimanche prochain. Le Conseil départemental sera le syndicat des grandes communes qui dirigent déjà les communautés d'agglomération.

Rappelons que depuis sa création, l'assemblée départementale de La Réunion offre une tribune aux petites communes. Au lendemain de l'abolition du statut colonial, le Conseil général était présenté comme le syndicat des usiniers et des gros planteurs. C'était la conséquence logique de la constitution des communes, regroupement de plantations. Dans cette société rurale, le maire était alors un grand propriétaire terrien. Le découpage des cantons était alors à l'inverse de celui de la France. Chaque commune de La Réunion était composée d'un ou plusieurs cantons. Le maire était le gros propriétaire terrien, c'est sur son territoire que vivaient et travaillaient les électeurs. Il avait donc un moyen de pression considérable pour envoyer siéger au Conseil général des élus tout acquis à ses intérêts.

Plus de 20 % de l'ancienne assemblée

Avec le déclin de l'industrie réunionnaise, l'aristocratie sucrière s'est effacée au profit d'une classe sociale alors émergente, constituée des bénéficiaires des transferts publics. La composition du Conseil général laisse donc apparaître une très forte proportion de fonctionnaires et de professions libérales ayant droit à des revenus plus élevés qu'en France. Mais si la composition sociale du Conseil général a changé, son rôle politique a traversé les âges : c'est le syndicat des maires de La Réunion. L'ancien découpage des cantons assurait aux petites communes une représentativité leur permettant ensemble de tenir tête aux grandes villes.

L'assemblée départementale sortante avait ainsi pour conseillers des élus des petites communes suivantes : Salazie, Bras-Panon, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose, Saint-Philippe, Petite île, Cilaos, L'Entre-Deux, L'Étang Salé, Les Avirons, Trois-Bassins. Cela représen-

taient 11 conseillers sur 49, tous maires au moment de leur élection. Ensemble, ils formaient un nombre plus important que la plus pourvue des communes, Saint-Denis, qui avait 7 élus.

La création du Conseil départemental s'est accompagné d'un redécoupage des cantons. C'est la fin des petites communes cantons. Toutes font partie d'une circonscription adossée à une grande commune à l'exception du canton composé de l'Étang-Salé, des Avirons et du quartier de Bois de Nèfles à Saint-Leu.

À la lecture des résultats de dimanche dernier, les petites communes seraient représentées par une fourchette comprise entre 4 et 7 maires, l'hypothèse basse étant la plus plausible. Ce nombre est à comparer à celui des conseillers de Saint-Denis, qui seront 8, Saint-Paul en aura 6 et Saint-Pierre aura sans doute 5 élus si le second tour n'inverse pas la tendance dans le 3e canton.

Déjà quasi-éliminées des conseils communautaires

C'est une rupture, car les petites communes perdent la dernière assemblée où leurs élus pouvaient jouer un rôle décisif. Elles ne seront plus l'élément sur lequel compter pour créer une majorité.

Rappelons que le Conseil général finançait traditionnellement un plan d'aide aux communes qui permettait de compenser les recettes insuffisantes de petites collectivités pour investir. L'État baisse les subventions versées aux collectivités, et le Conseil départemental devra faire avec moins que le Conseil général. Se pose donc la question de la nature du soutien du Conseil départemental aux petites communes, car elles auront un poids beaucoup moins important pour se faire entendre.

L'élection du Conseil départemental est la deuxième application électorale de la réforme territoriale lancée par le gouvernement. La première avait été la révision de la composition des conseils communautaires. Le nombre de conseillers d'une commune est désormais fonction de sa population. Depuis les municipales de l'an dernier, les petites communes ont donc quasiment disparu de l'instance décisionnaire des communautés d'agglomération. La seconde étape se déroule sous nos yeux au travers de l'élection du Conseil départemental.

Fin du dernier contre-pouvoir

Avec la baisse des dotations de l'État aux collectivités, La Réunion est face à l'incertitude au sujet d'une importante recette pour les petites communes : l'octroi de mer. C'est un impôt dérogatoire au droit commun européen, la dérogation ne sera pas éternelle d'une part, et d'autre part la recette varie en fonction de la consommation. C'est pourquoi les petites communes ont besoin de la solidarité des autres collectivités pour investir. Mais de quel moyen disposent-elles aujourd'hui pour faire entendre leurs revendications ?

Le Conseil régional et les Communautés d'agglomération sont autant d'institutions sous influence des grandes communes. Le Conseil général permettait aux petites communes d'avoir un outil de contre-pouvoir. Le Conseil départemental ne donne plus cette possibilité. Il accentuera encore la force des grandes collectivités. Sur ce plan, la question de son intérêt est donc d'ores et déjà posée car les intercommunalités et la Région reflètent déjà ce rapport de force démographique.

En Martinique et en Guyane, la réponse est déjà donnée : il n'y aura pas de Conseil départemental mais une seule assemblée pour un seul territoire. Les 22 et 29 mars, les électeurs martiniquais et guyanais ne sont donc pas appelés aux urnes sans que soit remis en cause l'existence de leur statut de département, et encore moins leur intégration dans la République.

M.M.

Edito

La ministre marocaine de l'Environnement réclame « une justice climatique »

Dans une interview exclusive pour Acteurs publics Africa, Hakima El Haité, ministre déléguée chargée de l'Environnement du Maroc, qui a participé, le 24 mars, au colloque d'Expertise France "Coopérer pour répondre au défi climatique", a accordé une interview à Acteurs publics Africa au cours duquel elle détaille la politique "verte" du royaume et analyse les défis climatiques pour l'Afrique et l'ensemble de la planète.

Déjà, l'an dernier, elle avait prononcé un discours au nom du Royaume du Maroc, lors du segment de haut niveau de la 20e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Lima au Pérou. On peut lire sur le site du ministère qu'elle « avait présenté la contribution du Maroc pour participer à l'effort international de lutte contre les changements climatiques. Elle a ainsi passé en revue les progrès réalisés en matière de renforcement du cadre institutionnel et juridique suite à l'adoption de la loi cadre portant Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que les stratégies ambitieuses en matière d'adaptation et d'atténuation dans le domaine de l'énergie, de l'eau, des déchets, du transport, etc.

En rappelant la vulnérabilité du Maroc face aux changements climatiques, comme en témoigne les dernières inondations qui ont provoqué d'importants dégâts humains et matériels, la Ministre déléguée chargée de l'Environnement a appelé la communauté internationale à un traitement équilibré entre l'adaptation et l'atténuation.

Elle a également souligné la nécessité de convenir d'un Accord international fondé sur les principes de développement durable et de la justice climatique et qui permet une différenciation claire entre les engagements d'atténuation des pays développés et les actions volontaires des pays en développement qui devront être appuyées en termes de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologies.

La Ministre déléguée chargée de l'Environnement, a conclu sa déclaration par l'annonce officielle de la candidature du Maroc pour abriter la 22e Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, qui aura lieu en décembre 2016.

Par ailleurs, les efforts du Maroc en matière de lutte contre les changements climatiques viennent encore une fois d'être reconnus à l'échelle internationale. A cet effet, le dernier classement de 2014 du Climate Change Performance Index a placé le Maroc au 9e rang mondial gagnant ainsi 6 places par rapport à 2013 »

Voilà un exemple d'acteur politique responsable face à des phénomènes dont nous ignorons les caractéristiques mais que l'on sait dévastateurs. Il n'y a qu'à La Réunion où un acteur politique (la Région) va construire une route en mer, avec la complicité du gouvernement socialiste français.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Vanuatu, 80 % des communications rétablies

La pénurie d'eau et de nourriture menace

Après le passage du cyclone Pam dans les îles du Vanuatu, l'urgence a été de rétablir le réseau de communications de l'archipel. Celui-ci est depuis mercredi 25 mars rétabli à 80 %, selon les deux opérateurs locaux, Télécom Vanuatu et Digicel. Ainsi, les secours pourront connaître l'étendue des dégâts humains et matériels et les familles pourront appeler leurs proches.



Deux semaines après le passage du cyclone, le rétablissement des communications permet seulement de commencer à avoir une idée de l'ampleur globale des dégâts.

En dépit de cette bonne nouvelle, l'archipel est menacé de pénurie alimentaire et d'eau potable. Dans un tel contexte, de nombreuses organisations internationales ont appelé à l'aide pour un montant global de 40,7 millions de dollars, soit 44,4 millions d'euros pour venir en aide aux Vanuatais.

Les moyens de communication rétablis

Les opérateurs ont donc rétabli la quasi-totalité du réseau et tentent désormais d'améliorer leurs installations, en cas de nouvelle catastrophe naturelle. Cependant, Simon Fraser, le PDG de Digicel Vanuatu, a

expliqué au quotidien « La dépêche de Tahiti » qu'en cas de cyclone de catégorie 5, il est impossible de préserver les communications : « On avait mis en place un système très résistant avant le passage du cyclone, mais quand un phénomène comme ça se produit, cela détruit tous les sites cellulaires ».

« Par exemple, l'une de nos tours de communication a été complètement détruite à Erromango, jetée à terre, et c'était une tour de communication de 50 mètres de haut, en acier, conçue pour être très résistante. Donc on commence à réfléchir à de nouveaux moyens de rendre le réseau encore plus résistant », a expliqué ce dernier, qui tient maintenant à anticiper de tels phénomènes climatiques.

Autre moyen de communication

indispensable, la radio. Celle-ci est utilisée par les autorités pour prévenir la population des risques encourus, et lui indiquer de se réfugier dans des centres d'évacuation. Cependant, le système utilisé a été défaillant, raison pour laquelle les compagnies de téléphonie mobile ont dû avertir les gens par SMS de l'arrivée de Pam.

Depuis le passage de Pam, le réseau radio a été perfectionné, « les émetteurs sont dans un meilleur état qu'avant le cyclone. Lors de nos opérations, on s'est rendu compte que certaines stations ne retransmettaient plus depuis novembre dernier, depuis le début de la saison cyclonique, donc on a restauré l'ensemble des installations. On prépare maintenant un rapport pour le gouvernement vanuatais, avec des recommandations pour améliorer le système », a expliqué le directeur de programme de ABC, Francis Herman.

De nombreux appels aux dons

Le dernier bilan humain provisoire du cyclone Pam, daté du 23 mars, fait état de 11 morts, selon les Nations Unies. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) a revu à la baisse son annonce de 44 morts, se fiant désormais aux chiffres des autorités. Ainsi, près de 166.000 personnes ont été affectées sur 22 des 80 îles de l'archipel, soit plus de la moitié de la population du pays. « Les premiers rapports confirment la destruction de 20 à 90 % des maisons, des écoles, des dispensaires, des églises et des cultures sur ces 22 îles », a indiqué l'OCHA.

110 000 personnes sont privées d'eau potable et près de 75 000 personnes ont besoin d'un abri, d'après l'institution qui a lancé un appel aux dons, afin d'obtenir 29,9 millions de dollars. De son côté, la Croix Rouge

a demandé 6 millions de dollars pour aider des dizaines de milliers de personnes devenues sans abri à cause du cyclone dans les îles de Tuvalu, Kiribati, Salomon et Papouasie Nouvelle Guinée.

En effet, selon Aurélia Balpe, directrice régionale de la Fédération Internationale de la Croix Rouge et des Sociétés du Croissant Rouge (FICR), « l'attention du monde s'est fortement concentrée sur l'impact du Cyclone Pam sur Vanuatu, mais ces tempêtes ont aussi provoqué des dommages dans les pays voisins ».

Ces derniers ont subi d'importantes inondations côtières, des précipitations importantes et des raz de marée générés par le cyclone. « Il est nécessaire de trouver un meilleur équilibre dans la réponse humanitaire dans la région » a déclaré Aurélia Balpe, ajoutant que « les besoins des autres pays sont peut être d'une ampleur différente, mais ils sont tout aussi importants pour ceux qui sont affectés ».

Risques sanitaire et alimentaire

De son côté, l'UNICEF a lancé un appel pour 4,8 millions de dollars pour aider 82 000 enfants à Vanuatu, ainsi que dans les communautés affectées de Tuvalu, des îles Salomon et de Kiribati. « Les enfants, notamment ceux qui se trouvent dans les îles les plus difficiles à atteindre, sont en grave danger actuellement », a indiqué Karen Allen, représentante de l'UNICEF dans le Pacifique.

Les enfants et les populations sont confrontés à un risque significatif de maladie à cause des inondations, des mauvaises conditions sanitaires et des soins médicaux limités. D'autant plus que l'eau potable vient à manquer, à cause de la contamination de la nappe phréatique et la destruction du système d'électricité nécessaire à l'alimentation du Vanuatu en eau courante. L'ONG « Save the children » avait prévenu une semaine après le passage de Pam que les réserves d'eau potables seront épuisées dans certaines des îles les plus reculées de l'archipel.

Le manque est arrivé, notamment dans le Vanuatu qui est en proie à une grave crise alimentaire et à une pénurie d'eau potable, car l'aide internationale peine à se concerter et se coordonner.

Céline Tabou

Plus de 270.000 personnes sinistrées depuis le début de l'année

Solidarité avec Madagascar

Depuis le mois de janvier, les pluies diluviennes à Madagascar ont tué plus de 100 personnes et ont fait près de 270.000 sinistrés. À La Réunion, la Croix-Rouge continue de se mobiliser pour venir en aide à Madagascar.

Le 16 janvier 2015, la forte tempête tropicale Chedza traversait Madagascar d'Ouest en Est entre les localités de Morondava et Manakara, provoquant des pluies diluviennes. Le bilan du passage de la tempête faisait état alors de 173 970 sinistrés et de 80 morts. La plaine d'Antananarivo a été une nouvelle fois confrontée à des pluies diluviennes entre le 14 février et le 10 mars, aggravant la situation déjà précaire. Les rivières qui traversent la capitale ont dépassé leurs cotes d'alerte entraînant la rupture de certaines digues. Le 10 mars, le bilan officiel faisait état de 93 206 personnes affectées par les inondations et des glissements de terrain qui ont causé la mort de 26 personnes.

La Croix-Rouge malgache est mobilisée depuis plus de deux mois afin de venir en aide aux populations des régions d'Analamanga, de Menabe, de Vatovavy, de Fitovinany et d'Atsimo Atsinanana. Dans le cadre de la première réponse d'urgence, prévue initialement pour une durée 3 mois, les équipes ont distribué 717 kits de reconstruction et bâti plus de 220 abris d'urgence, désinfecté 110 puits et fourni 1000 kits familles (constitués d'ustensiles de cuisines et de stockage d'eau). La Croix-Rouge malgache a également distribué 500000 litres d'eau potable et sensibilisé 3500 familles aux risques de transmissions de maladies hydriques. Plus de 300 volontaires de la Croix-Rouge Malgache ont été mobilisés sur ces premières opérations.

En coordination avec la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix - Rouge française a contribué aux opérations en activant sa Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI). Ainsi, 57 tonnes de matériel, comprenant essentiellement des kits de construction d'abris d'ur-

gence, ont été déployés depuis les entrepôts régionaux de La Réunion et d'Antananarivo.

Le 6 mars, 37 000 personnes étaient recensées par la Croix - Rouge Malgache dans 72 camps de sinistrés établis par les autorités locales autour de la capitale. Près de 5 000 habitations ont été endommagées, voire totalement détruites.

Face à l'aggravation de la situation, la Croix-Rouge malgache vient de réviser son plan d'action afin d'accentuer son assistance aux sinistrés.

Dans les camps de déplacés, notamment sur le site d'Andohatapanaka qui pourrait accueillir près de 15000 personnes, les équipes de la Croix-Rouge Malgache s'attachent à améliorer les conditions d'hébergement et sanitaires des familles.

Les volontaires de la Croix-Rouge, outre le montage des abris et des infrastructures communes (cantine, salle de soins, salles de classe et espaces de jeux pour les enfants, etc.), installent des latrines et un système de drainage, distribuent des ustensiles de stockage d'eau et diffusent des messages clés de promotion de l'hygiène afin de limiter les risques de transmission de maladies liées à l'eau.

Au total, la Croix-Rouge Malgache prévoit d'assister 25 000 personnes pendant cinq mois.

La Croix-Rouge française - PIROI s'apprête à envoyer un nouveau lot de matériel ce jeudi 26 mars à partir de La Réunion afin de renforcer les stocks nationaux de la Croix - Rouge Malgache.

La PIROI aura délivré 61 tonnes de matériel (abris, kits logistiques, latrines d'urgence) depuis le début des opérations.

FSM 2015 à Tunis

Le Sahara occidental, au centre du Forum Social Mondial

Présente dans de nombreux forum mondiaux visant à lutter contre l'impérialisme et le colonialisme, tels que le FSM ou le FMJE (1), la délégation du Sahara occidental tente depuis des décennies d'interpeller la communauté internationale dite "progressiste" sur les conditions de vie des sahraouis. Le FSM 2015 se tient jusqu'à samedi.



Vue d'une partie du site du FSM 2015 à Tunis.

Territoire situé au Nord-est du Maroc, le Sahara occidental est annexé par le Royaume depuis 1975, et exploité pour ses richesses en phosphate, pêche et agriculture. La politique impérialiste du Maroc a conduit à des exactions sévères : tortures, assassinats, mutilation, viol, privation de soins médicaux, d'éducation...

Raisons pour lesquelles, chaque délégation sahraouie tient à « mettre à nu les violations graves perpétrées par l'occupant marocain à l'encontre des militants sahraouis civils et l'exploitation illégale des richesses naturelles du Sahara Occidental ».

Face à une situation qui s'aggrave, une cinquantaine d'organisations non gouvernementales françaises à appeler le 25 mars, le Maroc à respecter le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. « Nous sommes préoccupés par le fait que le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination ne soit pas respecté par le

Maroc », a expliqué Marion Veber, chargée du programme Droit des peuples au collectif d'associations de solidarité internationale.

Le Sahara occidental est classé comme territoire non autonome par les Nations Unies, le collectif des associations de solidarité internationale a tenu à rappeler que le droit des Sahraouis à l'autodétermination est l'une des résolutions des Nations unies. Le collectif a également appelé les autorités marocaines à appliquer ces résolutions et à mettre en place le referendum, promis en 1989, dans les territoires sahraouis occupés.

Le chef de la délégation sahraouie, secrétaire général des travailleurs sahraouis (UGTS), Mohamed Cheikh Lahbib, a expliqué au quotidien algérien « Le Temps » que lui-même et les 120 participants sont présents pour « étendre la sphère de la solidarité internationale avec la question sahraouie dans le but de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermi-

nation ».

Une marche pour faire connaître la cause sahraouie a d'ailleurs été organisée mercredi 25 mars, afin d'appeler à la consécration du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à la décolonisation du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique. Muni de drapeau de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), la délégation a pu compter sur la présence de participants étrangers, venus exprimer leur solidarité avec leur cause.

Pour Mohamed Cheikh Lahbib, « le FSM 2015 est un événement propice pour faire connaître la cause de notre peuple, ceci d'autant que les participants sont d'accord sur la question de l'autodétermination des peuples opprimés », a-t-il expliqué au quotidien algérien « El Moudjahid ».

Céline Tabou

(1) Forum social mondial et Forum Mondial de Jeunesse et des Etudiants

Billet philosophique

«Rallumer les lumières»

Comme annoncé vendredi dernier, nous continuons aujourd'hui à publier dans cette chronique des réflexions parues dans la revue "Africultures" suite aux attentats tragiques survenus en France en janvier dernier. Voici donc aujourd'hui de larges extraits de celles du poète Marc Alexandre Oho Bambe.

Répandre les ténèbres, voilà le projet des extrémistes de tous bords. Et ils sont légion, essaim d'hommes sans âmes, égarés et armés, sentinelles de la pensée, milices de la terreur qui (se) nourrissent (de) la haine. La haine de l'Autre qui vit, rit, prie, jouit. Différemment. Alors il est temps pour nous, il est temps peut-être, de rallumer les lumières.

Car nous sommes nombreux, nous aussi, à dire non. Non à l'obscurantisme et à la propagande de ceux qui nous tuent, nous défont de notre humanité au nom d'un dieu ou de l'idée qu'ils s'en font, ceux qui nous haïssent, nous mécréants, athées, agnostiques, animistes, religieux pratiquant ou non, tous infidèles autant que nous sommes au fond.

En droit d'être humains, il est temps, peut-être, de rallumer les lumières. Et les étoiles, dans les yeux des enfants. Rallumer les lumières et les étoiles, voilà notre projet, échafaudé debout, dans le sang gisant au sol, le bruit des balles qui sifflent, des bombes qui soufflent, des machettes qui tranchent, des haches qui décapitent. Rallumer les lumières, et les étoiles, malgré le bruit, et la fureur.



Marc Alexandre Oho Bambe.

L'école de la pensée libre

À 15 ans, je me disais que la Terre se porterait bien mieux sans prophètes, que le monde tournerait plus rond s'il consentait à croire, enfin, en ses poètes. Je rêvais alors, de voir les peuples se convertir à la poésie. Et je nous imaginais, armés du chant des partisans de la beauté, allant ensemble à la lutte, commettre des attentats poétiques, sourire aux lèvres.

J'avais 15 ans, et j'apprenais à vivre selon les vers d'Holderlin, de Rilke, de Césaire, d'Éluard et Neruda qui m'enseignaient l'essence de l'amour, le sens de l'existence, l'école de la pensée libre. De la poésie.

J'avais 15 ans, je rêvais, j'imaginais,

j'apprenais, me questionnais. Depuis j'ai grandi, un peu. Mais je rêve, j'imagine, j'apprends, me questionne toujours.

Comment interpeller l'avenir ?

En semant l'espérance. En s'aimant ici et là, partout où danse intense la vie.

Mais ce que je dis n'engage pas que moi. D'autres aussi, qui refusent d'abdiquer et céder une once d'intelligence collective, résistant comme ils peuvent à la bêtise, la barbarie, la violence et l'horreur inhumaines.

Soyons révolutionnaires d'amour

Alors on se bat, pour ne pas basculer. Surtout ne pas basculer dans le

cynisme, le défaitisme, la vulgarité. Ou alors accepter de tomber, car il n'y a rien de plus humain. Tomber, puis chevaucher sa chute pour avancer à nouveau, tomber pour mieux se relever et faire face.

Ce que je dis vous engage donc peut-être vous aussi, assis confortablement ou non, dans vos vies. Nous sommes nombreux à vouloir rallumer les lumières. Et les étoiles, dans nos yeux...

Alors, serre-moi la main, fais-moi la paix. Soyons révolutionnaires d'amour, pour le meilleur et contre la tentation du pire.

(*)Merci d'envoyer vos critiques, remarques et contributions afin que nous philosophions ensemble...! mail : redaction@temoignages.re

Célébration de la Journée nationale de l'avocat en Algérie

Vibrant hommage à Jacques Vergès et Ali Boumendjel

Dans son édition de mardi, le quotidien algérien El-Watan a rendu compte de la célébration de la Journée nationale de l'avocat dans un article paru sous la signature de Salima Tlemçani. Hommage a été rendu à Jacques Vergès, rappelant la solidarité des luttes des peuples algérien et réunionnais pour la liberté.



Marie-Claude Radieswsky, Ali Haroun et Ghaouti Benmenha. Des noms d'avocats qui résonnent fort et renvoient au combat et au sacrifice pour les libertés, durant la guerre de Libération.

Hier (lundi NDLR), ils étaient tous les invités d'honneur du barreau d'Alger, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'avocat, coïncidant chaque année avec la date de la défenestration, le 23 mars 1957, de Ali Boumendjel par les parachutistes français après 43 jours de tortures.

Dans la salle, de nombreux bâtonniers, de jeunes et moins jeunes avocats, mais aussi des confrères du barreau de Paris, Monseigneur Henri Tessier, ex-archevêque d'Alger, les représentants des ambassades de Tunisie et de France, ainsi que l'ambassadeur du Maroc.

Pour le bâtonnier d'Alger, maître Abdelmadjid Sellini, il s'agit d'«une reconnaissance et un hommage aux sacrifices pour les idées, consentis par des personnes comme

Boumendjel ou Vergès. C'est grâce à leur combat que nous sommes là aujourd'hui». Me Sellini cite la longue liste des personnalités invitées, avant de revenir sur la vie de Ali Boumendjel qui avait choisi d'être avocat à un moment où seuls une quarantaine d'Algériens fréquentaient la faculté de droit.

Il côtoie Abane Ramdane avant de rejoindre le FLN en 1955. Deux ans plus tard, il est arrêté alors que son frère réussit à prendre la fuite. Après 43 jours de détention et de torture, il est défenestré par Aussarresses, sur ordre du général Massu que Lacoste avait ramené pour mettre fin à la Révolution. Sa maison a été plastiquée et son ancien professeur, René Gautier, qui n'a pas admis la thèse du suicide, interrompt ses cours d'enseignant à la faculté de Paris en signe de protestation.

Il signe de nombreux articles pour mobiliser l'opinion publique contre la torture. Me Sellini rappelle les noms de toutes ces forces vives françaises qui se sont soulevées

contre les tortionnaires, d'autant qu'un autre avocat, Me Mohamed Abed, a été balancé d'un hélicoptère et de nombreux intellectuels algériens ont été assassinés.

Très ému, Me Sellini laisse libre cours à ses larmes, suscitant un silence de marbre dans la salle. «J'en appelle aux jeunes avocats pour qu'ils prennent conscience de la vraie valeur du métier d'avocat, celle de défendre les opprimés et non pas de s'enrichir», dit-il sous les ovations de la salle, avant de laisser place au représentant du ministère de la Justice, Douadi Medjrab, directeur des affaires civiles. Douadi Medjrab fait le tour des réalisations dans le domaine de la justice, en mettant l'accent sur «le rôle de l'avocat dans la consécration des principes de liberté et d'équité», des principes qui ont, selon lui, guidé nos aînés dans leur lutte pour l'indépendance.

Ghaouti Benmenha, une autre figure de la Révolution, un des membres fondateurs de l'Union générale des étudiants musulmans algériens

(Ugéma), qui rappelle qu'en décembre 1954, Ali Boumendjel a été le seul avocat à accepter de lui donner l'adresse de son cabinet afin qu'il puisse faire son stage. «Des noms comme Djender, Bentoumi, Chentouf, Benyahia, Bitat ont constitué le premier noyau du collectif d'avocats algériens. Ils ont défendu la cause nationale dans un environnement très hostile, soutenus par une poignée de confrères français», dit-il.

Très succincte, Marie-Claude Radieswsky, commence par cette phrase : «Je suis très contente d'être dans ce pays que j'aime et parmi un peuple que j'aime.» Membre du collectif des avocats du FLN, elle s'est engagée très tôt «auprès de Jacques Vergès, le plus brillant des avocats qui a participé à l'indépendance de l'Algérie. Il était un génie de la parole, un provocateur qui avait le don de l'insolence et qui a réussi dans sa tâche. Je suis ici pour saluer sa mémoire.

J'ai connu un parcours merveilleux. Mais la réalité n'est pas toujours à la hauteur des espoirs. J'espère que le pays connaîtra une embellie et son développement», conclut cette avocate qui avait choisi de rester en Algérie avant de la quitter, en 1994, à cause des menaces terroristes. Maître Ali Haroun revient sur l'histoire du collectif des avocats du FLN de 1958 à 1962, sur les sacrifices consentis pour l'indépendance et surtout pour la défense des militants du FLN, dont beaucoup ont été guillotines et d'autres ont retrouvé la liberté après 1962.

Maître Bernard Vatier, premier secrétaire de conférence du barreau de Paris, parle d'un «morceau de l'histoire commune des avocats français et algériens, de certains acteurs de la guerre de Libération» qu'il a connus, mais aussi de Jacques Vergès «qui s'est mis au service d'une cause, comme de nombreux avocats de sa génération (...). Le rôle de l'avocat dépasse le prétoire qui n'est d'ailleurs qu'un lieu qui permet de plaider en direction de l'opinion publique afin de susciter le débat médiatique».

Parce que les barreaux d'Alger et de Paris partagent un passé commun, Me Vatier plaide pour le renforcement des relations entre les deux institutions. Un autre hommage des plus poignants a été rendu à Jacques Vergès par un jeune avocat parisien, avant que la cérémonie ne se termine par la distribution symbolique de médailles aux anciens avocats de la Révolution.

Salima Tlemçani

Di sak na pou di

Ce dimanche 29 Mars, à La Possession...



Je n'insisterai pas sur la lamentable attitude qu'a eue publiquement Monsieur Savigny en réponse à la démarche normale de Philippe Robert au lendemain du premier tour des Départementales. La plupart des 314 citoyens qui ont voté pour lui, dans le secret de l'isolement et en leur âme et conscience, devraient ce dimanche rester droit dans leurs bottes et fidèles à leur ligne de conduite.

Je voudrai dire aussi que je comprends parfaitement les candidats qui, aujourd'hui en dehors de la compétition, considèrent qu'ils ne sont pas « propriétaires » des voix de celles et de ceux qui ont voté pour eux pour le premier tour. Chacun, là aussi, choisira dimanche prochain en son âme et conscience. L'électrice et l'électeur ont une vision de demain à assumer et à assurer.

Je ne connais pas personnellement Madame Jocelyne Cavane et Monsieur Robert Tuco. Ce que je vois par contre, c'est qu'ils sont portés par des gens qui n'ont pas su exiger de certains hauts cadres qu'ils ont recrutés que leur politique municipale ne soit pas bâtie, pour l'essentiel, sur le dénigrement de tout ce qui a été réalisé avant qu'ils n'arrivent au pouvoir. Non, ce n'est pas comme ça que l'on poursuit le travail commencé par d'autres. J'habite La Possession depuis plus de quarante ans. Comme des milliers

d'autres Possessionnais, j'ai vu combien notre commune s'est fondamentalement transformée au fil du temps. Les erreurs commises (quel Maire n'en a pas faites ?) ne pèsent pas bien lourd face à tout ce qui est sorti de terre, en matière d'aménagement, de logements, d'établissements scolaires, d'équipements sportifs et de loisirs... Il n'est point besoin d'insister.

Au moment où, face à Madame Cavane et Monsieur Tuco, restent en compétition Madame Anne-Flore Deveaux et Monsieur Philippe Robert, je ne peux ignorer que certains ont parfois « reproché » à Philippe d'être le fils de son père. Disons-le tout net : il faut que nous arrêtions de nous réfugier derrière ce qui ne peut pas être un argument. Le moment est venu pour chacun de juger les gens sur leurs vraies valeurs. Philippe Robert, qui a déjà beaucoup appris, demain placé devant les responsabilités qui sont celles d'un élu du Conseil Départemental, saura avancer sur le chemin que lui montreront sa sensibilité, son intelligence, le devoir de s'appuyer sur des groupes de réflexion et sans doute aussi, ne le cachons pas, sur son devoir de reconnaissance à quelqu'un qui a tant donné à notre Commune et à notre île et qui, plus qu'à nous encore, lui est particulièrement cher.

Raymond Lauret

Oté

Dévelopman dirab ? Sé sa nou la bézoin

Moin la touzour pansé na arienk in développman k'i kont, zordi, sé lo développman dirab. Kosa i lé sa ? In pé i di konmsa sé in késtyon bato, in késtyon k'i amenn pa nou bien loin, i aport p agran-shoz l'imanité. Nana, an kontrèr sak i di sèl développman valab sé lo développman dirab pars li évit lo gaspiyaz épi li pèrmète tir lo maksimome dé shoz.

Ni pé pran dé ka, inn lé pa dirab, l'ot lé dirab. Promyé ka, i tir sharbon dan la tèr pi i fé brilé pou fé léstrésité : li bril, in poin sé tou, li iz é li rékonstityé pa li. Sa lé pa dirab ! An pliské sa li polyé la natir. In n'ot ka, i koup kann, i fé dsik, i fé lamlkol, i tir médikaman dann la mélas, i tiliz la bagas kisoï konm biomasse, kisoï pou fé kontreplaké... Dopli lo débi zoiska la finisyon, na tout in shène travay. Aprésa i arkoup lo kann épi i arfé in shène travaye. Sa lé dirab pou vréman.

Dann in péi konm la n'ot, na poin pétrol, na poin sharbon, kosa i fo shoizi ? In développman dirab ki komans dopli l'agrikiltir, i sava ziska in bann zindistri, é i sava osi ziska lo trètman bann déshé, Sa sé in n'afèr lé bon pou nou. Lé z'ot shoz sé arienk gaspiyaz z'afèr nou la mèm poin. In légzanp ? Ni dépans pou 750 milyon l'éro dann pétrol, dann gaz épi dann bann produi pétrolyé : sa la pa in bon dépans, sa sé in gaspiyaz lé pa bon pou nou.

San mantir sé lo développman dirab ké nou la bézoin, isi, La Rényon.

Justin

« Koton mayi i flote, rosh i koul ! » – In kozman pou la rout

Na poin pli vré k' sa ! Pars d'après la dansité, in koton mayi i flote alé oir in galé, la plipar d'tan, i koul. Mi di la plipar d'tan pars moin lé pa sir k'in galé volkan fé avèk lo gaz kan i rofroidi, i koul sansa pétète i pé floté : moin la zamé vi, mé la pa pars moin la zamé vi k'i égzis pa... Alon pa insis la dsi, mé zot i konpran lo ga la di sa pou lo promyèr foi li té vé dir sa i dépann la natir dé shoz. In koton mayi i flote, in rosh i koul, do boi i bril, lo sik i fonn. Domoun malfondé lé malfondé. Domoun zantiy é zantiy. Donk fo pa alé dann sans kontrèr dé shoz. O sinonsa ou lé riskab ète désiu ! Moin la déza antann demoun dann in véyé d'zistoir après di : ; « Koton mayi i koul, rosh i flote ! ». Mé sa té arienk pou amiz la galri sansa pou atir l'atansion d'moun konm kan i di : « Kriké ! Kraké ! La klé dann mon posh, la tay dann out sak ! ». Mé la pa lo provèrb an vré. O fète, kosa zot i anpans zot ? Fé travay z'ot koko, fé bouy z'ot matyèr griz, zot va oir si rant-rant, ni tonm pa, dé foi, dakor rantre nou !. Fé roulé férèr !